



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



Dossier de presse

Séance d'installation de l'assemblée générale de l'Observatoire régional de la commande publique (ORCP) des Hauts-de-France

26 janvier 2017

« Une initiative pionnière en France métropolitaine »

Les achats réalisés par les collectivités publiques jouent un rôle considérable dans l'activité économique française. Au niveau national, et pour les seuls services de l'État, ils s'élèvent à plus de 25 milliards d'euros par an en incluant les achats de défense et de sécurité. D'après les premières estimations du nouvel observatoire, la commande publique représentait pas moins de 2,6 milliards d'euros dans la région Hauts-de-France en 2014.

La commande publique constitue un vecteur essentiel de développement économique territorial. Il est tout à fait légitime que le contribuable local s'interroge sur l'impact de ce levier en termes de stimulation et de soutien à la croissance économique mais aussi d'inclusion sociale, de développement durable et de transition énergétique, d'innovation ou de développement des TPE et des PME.

Paradoxalement, la place occupée aujourd'hui dans notre région par la commande publique générée par l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics dont les hôpitaux, est encore très mal connue. C'est la raison pour laquelle il est indispensable d'unir nos forces et de rassembler un grand nombre d'acteurs publics au sein d'un observatoire régional de la commande publique.

Le rôle assigné à cet observatoire est triple. Il s'agit d'abord de sensibiliser l'ensemble des donneurs d'ordre à l'importance de leur rôle et à mieux faire connaître la commande publique dans la région Hauts-de-France par un effort de transparence. L'objectif est ensuite d'accroître sa performance grâce au partage des meilleures pratiques et à la mise en place d'indicateurs. Nous souhaitons enfin que cette structure permette de faire le lien entre l'enseignement supérieur et les acteurs publics en confiant son développement à des étudiants et en faisant de ce sujet une thématique de recherches.

L'observatoire régional de la commande publique des Hauts-de-France représente une initiative pionnière en France métropolitaine, dont l'envergure demeure jusque-là inégalée.

Des groupes de travail ont été constitués au cours des trois derniers mois. Ils ont vocation à conduire la réflexion et à apporter un premier éclairage sur des sujets aussi divers que l'innovation dans la commande publique, les délais de paiement et les intérêts moratoires, les clauses sociales et environnementales ou encore la prospective dans les secteurs des travaux publics et du bâtiment.

Les premiers résultats seront présentés lors de la séance d'installation de l'assemblée générale de l'observatoire le 26 janvier prochain. Cette assemblée générale annuelle orientera les travaux de l'observatoire pour l'année 2017. Pour que cette entreprise collective réussisse, nous avons besoin de votre implication et de votre soutien.



Michel LALANDE

Préfet de région Hauts-de-France



Jean-Paul DELEVOYE

Président de l'Observatoire régional de la commande publique

Déroulé de la séance

CCI Hauts-de-France (299 boulevard de Leeds, 59 000 Lille, salle "Concorde")

Propos introductif (14h-14h45)

M. Philippe HOURDAIN – Président de la Chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-France (5min)

M. Michel LALANDE – Préfet de région Hauts-de-France (10min)

M. Jean-Paul DELEVOYE – Ancien ministre, ancien Président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), président de l'Observatoire régional de la commande publique (10min)

M. Michel DAGBERT – Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais (10min)

M. Pierre de SAINTIGNON – Premier adjoint à la mairie de Lille (10 min)

Présentation des groupes de travail et restitution des premiers résultats (10min par groupe de travail – 14h45-16h15)

Données générales relatives à la commande publique dans les Hauts-de-France : M. Sébastien TERRA – chef-adjoint du service des études et de la diffusion de Lille et **M. Frédéric LEJEUNE**, chargé d'études au sein du service des études et de la diffusion de Lille, Direction régionale de l'INSEE Hauts-de-France (10min)

Délais de paiement et intérêts moratoires : M. Bernard PINEAU – Directeur régional des finances publiques (10min)

Performance économique de la commande publique : Mme Isabelle BROSSIER – Directrice de la plate-forme régionale des achats (PFRA), Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) (10min)

Clauses environnementales : M. Antoine GOXE – Chargé de mission territoires et développement durable, Centre ressource du développement durable (CERDD) – [Focus sur l'action Localim](#) (10min)

Innovation et commande publique : Mme Stéphanie DELVAUX – Cheffe du service économie numérique et services aux entreprises, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) (10min)

Prospectives et travaux publics : Mme Charlotte DESOMBRE – Chargée de mission, Cellule économique régionale pour la construction (CERC) (10min)

Clauses sociales : Mme Véronique THIBAUT – Responsable du service insertion professionnelle, DIRECCTE (10min)

Accès des TPE et PME à la commande publique : M. Maxime BERNARD – Directeur adjoint des achats, CCI Hauts-de-France et **Mme Anne RATAYZYK** – Médiatrice régionale des entreprises, DIRECCTE (10min)

Une initiative locale : l'observatoire de la commande publique du Hainaut : M. Thierry DEVIMEUX – Sous-préfet de Valenciennes (10min)

Intervention de M. Michel GREVOUL, Directeur des Achats de l'Etat (16h15-16h25)

Intervention de M. Xavier BERTRAND, ancien ministre, Président du conseil régional Hauts-de-France (16h25-16h40)

Temps de parole pour les élus et les invités (16h40-17h)

Questions/réponses avec les responsables des groupes de travail et entre élus et invités, détermination des grandes orientations de travail de l'observatoire pour l'année 2017.

Signature de la convention Etat-UGAP visant à favoriser l'accès à la commande publique des entreprises innovantes des Hauts-de-France (17h)

- M. Michel LALANDE – Préfet de région Hauts-de-France
- M. Edward JOSSA – Président de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP)
- M. Jean-Paul DELEVOYE – Ancien ministre, ancien Président du CESE, président de l'Observatoire régional de la commande publique

Signature de la convention de partenariat Sciences Po Lille – préfecture des Hauts-de-France (17h05)

Signature d'une convention de partenariat au sujet du développement de l'Observatoire régional de la commande publique (ORCP) et de thématiques de recherche.

- M. Michel LALANDE – Préfet de région Hauts-de-France
- M. Benoît LENGAIGNE – Directeur de Sciences Po Lille
- M. Jean-Paul DELEVOYE – Ancien ministre, ancien Président du CESE, président de l'Observatoire régional de la commande publique

Verre de l'amitié (à partir de 17h10)

La gouvernance de l'observatoire régional de la commande publique (ORCP)

Objectifs généraux de l'observatoire régional de la commande publique

L'objectif assigné à l'observatoire régional de la commande publique est de deux ordres :

- **améliorer la connaissance** de la commande publique dans le cadre d'un effort commun de tous les acteurs publics ;
- contribuer à **l'amélioration de sa performance**.

L'assemblée générale de l'observatoire régional de la commande publique

L'assemblée générale de l'observatoire se réunit au minimum une fois par an et a pour objectif de fixer les grandes orientations des travaux à conduire pour mieux connaître la commande publique et mesurer son efficacité pour l'économie locale et régionale.

Cette assemblée se compose des principaux ordonnateurs publics des Hauts-de-France sur désignation du préfet de région : le président du conseil régional, les présidents des conseils départementaux, des représentants des pôles métropolitains et des communautés d'agglomération, les présidents des associations des maires, les maires des chefs lieux de département, les représentants de la Fédération hospitalière de France et les directeurs des centres hospitaliers universitaires de la région, les représentants des chambres consulaires régionales. Les membres de l'assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par la personne de leur choix et d'être accompagnés par une personne ou plusieurs personnes de leurs services.

L'assemblée générale peut également accueillir des invités à l'initiative du préfet de région et du président de l'observatoire.

La séance inaugurale de l'assemblée générale de l'observatoire régional de la commande publique a lieu le jeudi 26 janvier 2017 de 14h à 17h dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-France. Cet événement aura lieu en présence de personnalités politiques régionales de premier plan comme Xavier BERTRAND, Michel DAGBERT ou Pierre de SAINTIGNON mais aussi de hauts représentants des services de l'État comme Michel GREVOUL, Directeur des achats de l'État.

A l'occasion de cette assemblée générale 2017, deux partenariats majeurs seront signés dans le cadre de l'observatoire régional de la commande publique : le premier entre l'État et l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) relatif aux entreprises innovantes et le second entre l'État et Sciences Po Lille en faveur du développement de l'observatoire et de la recherche sur la thématique de la commande publique.

Le président de l'observatoire régional de la commande publique

Le président de l'observatoire est désigné par le préfet de région. Il a pour tâche de présider les séances de l'assemblée générale et de veiller à ce que les orientations fixées par cette assemblée soient efficacement mises en place.

Le président est assisté par un secrétaire général qui assure l'animation des groupes de travail de l'observatoire. Ce secrétaire général est placé sous l'autorité du préfet de région et du [secrétaire général pour les affaires régionales \(SGAR\)](#).

Jean-Paul DELEVOYE, ancien ministre et ancien président du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a accepté la proposition de Michel LALANDE de prendre la présidence de l'observatoire en novembre 2016.

Les groupes de travail de l'observatoire régional de la commande publique

Les groupes de travail ont pour tâche de répondre aux sollicitations du préfet de région, du président de l'observatoire et de son assemblée générale. Ils se réunissent plusieurs fois par an et sont ouverts aux experts et techniciens qui désirent y participer et y apporter leur contribution. Leur animation est confiée à un responsable clairement identifié. Le nombre des groupes de travail peut évoluer dans le temps en fonction des orientations de travail de l'observatoire.

Sept groupes de travail existent actuellement et ont débuté leurs travaux en novembre 2016 :

1. [le groupe « délais de paiement et intérêts moratoires »](#)
2. [le groupe « performance économique de la commande publique »](#)
3. [le groupe « perspectives en matière de travaux publics et de bâtiment »](#)
4. [le groupe « accès à la commande publique »](#)
5. [le groupe « clauses environnementales »](#)
6. [le groupe « clauses sociales »](#)
7. [le groupe « innovation dans la commande publique »](#)

Les travaux détaillés de ses groupes sont à retrouver sur le [site de l'ORCP](#).

Principaux résultats des groupes de travail de l'ORCP

Données générales relatives à la commande publique dans les Hauts-de-France

En 2014, la commande publique s'élevait au minimum à près de 2,5 milliards d'euros dans la région Hauts-de-France. Ce montant correspond aux marchés notifiés en 2014 par les différents acheteurs publics : services de l'État, collectivités territoriales, opérateurs, hôpitaux, établissements publics. **Les collectivités territoriales contribuent très largement à la commande publique régionale : leurs contrats représentent ainsi 56 % des montants régionaux.**

Pour les contrats initiaux, les marchés de travaux représentent plus de la moitié de la commande publique régionale, avec plus de 1,4 milliard d'euros en 2014. Les marchés de fournitures et de services représentent respectivement 420 et 526 millions d'euros.

Ces résultats ont été produits par l'Insee sur la base de données régionalisées transmises par l'[observatoire économique de la commande publique \(OECB\)](#), placé auprès du ministre chargé de l'économie. Cet observatoire rassemble et analyse les données relatives aux aspects économiques et techniques de la commande publique. Il effectue chaque année, sur la base des informations transmises par les acheteurs publics, un recensement économique des contrats de la commande publique.

L'installation de l'observatoire régional de la commande publique dans la région Hauts-de-France constitue une étape majeure dans la connaissance de l'achat public régional et permettra d'améliorer encore la complétude des marchés recensés.

Tableau 1 : montants hors taxes de l'ensemble des contrats, avenants et actes spéciaux, notifiés par les acheteurs publics localisés dans la région des Hauts-de-France entre 2010 et 2014 (en milliers d'euros)

Année	Nombre	Montants HT	dont montants > 90 000 euros
2010	5950	2 461 540 M€	2 392 356 M€
2011	7329	3 042 880 M€	2 959 268 M€
2012	6645	3 367 994 M€	3 288 107 M€
2013	7267	2 670 535 M€	2 587 653 M€
2014	5733	2 467 896 M€	2 401 611 M€

Sources : Insee, OECB

Tableau 2 : montants hors taxes de l'ensemble des contrats, avenants et actes spéciaux, notifiés par les acheteurs publics localisés dans les Hauts-de-France, par département des acheteurs (en milliers d'euros)

	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Région
2010	57 551 M€	1 492 702 M€	272 570 M€	469 669 M€	169 048 M€	2 461 540 M€
2011	106 033 M€	1 960 986 M€	194 341 M€	563 879 M€	217 642 M€	3 042 880 M€
2012	186 480 M€	2 078 704 M€	290 910 M€	421 385 M€	390 514 M€	3 367 994 M€
2013	88 824 M€	1 417 904 M€	225 582 M€	520 753 M€	417 472 M€	2 670 535 M€
2014	137 321 M€	1 308 874 M€	499 632 M€	334 256 M€	187 813 M€	2 467 896 M€

Sources : Insee, OECB

Tableau 3 : montants hors taxes des contrats (hors avenants et actes spéciaux) par catégorie d'acheteurs (en milliers d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014
Autres	526 677 M€	520 108 M€	867 378 M€	734 854 M€	812 546 M€
Collectivités territoriales	1 079 727 M€	1 251 383 M€	1 965 103 M€	1 542 662 M€	1 323 131 M€
Etat	838 454 M€	341 871 M€	429 297 M€	327 917 M€	244 389 M€

Sources : Insee, OCEP

Avertissement : certains acheteurs n'ont pu être catégorisés, notamment en 2011

Davantage de données sont disponibles sur le [site de l'ORCP](#).

Délais de paiement et intérêts moratoires dans les Hauts-de-France

Sur les 15 dernières années, les délais de paiement à leurs fournisseurs par les entreprises ont baissé de 17 jours, s'établissant en moyenne à 50 jours aujourd'hui.

Dans le même temps, l'Etat a également réduit le délai global de paiement à ses fournisseurs de plus de 30 jours, pour atteindre actuellement une moyenne de 20 jours au niveau national. **En 2015, dans la région Hauts-de-France, la très grande majorité des dépenses de l'État a été payée dans le délai réglementaire de 30 jours et même, pour l'essentiel, en moins de 25 jours.** Les services de la Justice font exception, principalement en raison d'un circuit particulier de mise à disposition des crédits. Certains services compétents en matière d'environnement et d'aménagement du territoire connaissent également des difficultés pour payer rapidement leurs dépenses, très souvent liées à des marchés publics complexes.

Les tendances relevées sur les 10 premiers mois de l'année 2016 traduisent globalement une stabilisation des délais, sauf pour certains services de l'État (Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) notamment).

Cette nette amélioration des délais de paiement s'est faite au prix d'un important effort de modernisation de la réglementation, d'une révision en profondeur des processus et d'une adaptation constante des organisations.

La loi est venue renforcer ces dispositifs en sanctionnant financièrement les dépassements des délais plafonds qu'elle a instaurés. Toutefois, certaines marges de progrès existent, notamment pour réduire autant que possible ces sanctions qui peuvent exister pour une partie des dépenses et qui viennent grever des budgets publics en baisse constante.

Dans le secteur des collectivités territoriales, l'amélioration des délais de paiement a également constitué depuis plusieurs années un champ d'action important associant les services de l'Etat et les collectivités. A l'instar de la commande publique de l'Etat, celle des collectivités locales présente également un délai moyen très satisfaisant d'un peu moins de 29 jours, toutes catégories de collectivités confondues. **Le délai global de paiement des collectivités de la région Hauts-de-France s'est amélioré de plus d'une demi-journée entre 2015 et 2016 passant de 29,35 jours à 28,72 jours (-0,63 jours).** Il reste toutefois encore supérieur à celui enregistré au niveau national (de +1,41 jours en 2015 et de +1,20 jours en 2016).

Le groupe de travail chargé d'animer le thème des délais de paiement et des intérêts moratoires, piloté par la Direction régionale des finances publiques des Hauts de France, a pour mission de réunir les acteurs de la chaîne de la dépense publique de la région afin de faire émerger des pistes supplémentaires d'amélioration.

Points forts et points faibles des délais de paiement des collectivités publiques des Hauts-de-Frances

Point forts :

- l'évolution à la baisse du délai global de paiement (DGP) pour l'ensemble des collectivités de la région Hauts-de-France depuis 2 exercices consécutifs ;
- le conseil régional a vu son DGP diminuer de 3,43 jours entre 2015 et 2016 ;
- les établissements publics de santé (EPS) de la région ont un DGP particulièrement favorable par rapport au niveau national et se situent sous le seuil réglementaire de 50 jours ;
- les offices publics de l'habitat (OPH) de la région qui ont un DGP très inférieur à la moyenne nationale (différence de 7,72 jours en 2015 et 4,67 jours en 2016).

Points faibles :

- certaines collectivités importantes (échelon régional ou départemental) présentent des DGP encore élevés par rapport à la moyenne nationale.

Pour obtenir davantage d'informations, veuillez consulter le site de l'ORCP.

Prospectives en matière de travaux publics et de bâtiments

La commande publique joue un rôle déterminant dans les carnets de commande et plans de charges des entreprises du secteur (environ 70% de l'activité). L'année 2015 a été une année de forte baisse des investissements des collectivités territoriales des Hauts-de-France. Elles ont consacré 11,8 % de leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement au BTP, soit une part plus faible que la moyenne nationale (13,2%).

En 2015, l'enquête de la cellule économique régionale pour la construction (CERC) a permis de recenser plus de 1 000 projets de travaux publics sur la période 2015-2019 pour un total supérieur à 1,4 milliards d'investissements. Près de la moitié des acteurs publics ayant répondu n'ont pas de projets, il s'agit en grande partie de communes de moins de 5 000 habitants.

En 2017, la CERC va relancer son enquête dans le cadre de l'observatoire régional de la commande publique (ORCP) auprès des services de l'Etat concernés par le secteur des travaux publics, des chambres consulaires, des collectivités territoriales et des grandes entreprises publiques. **La publication des résultats de cette enquête permettra d'offrir de la visibilité et de la stabilité aux entreprises du secteur, actives dans la région.**

Pour obtenir davantage d'informations, veuillez consulter le [site de l'ORCP](#).

Performance économique de la commande publique

Ce groupe de travail a permis de définir des bonnes pratiques à partir d'exemples concrets à retrouver sur le [site de l'ORCP](#). Voici quelques exemples :

- une économie de plus de 260 000 euros hors taxes sur le marché « espaces verts » de la CCI Nord de France ;
- une économie sur trois ans de près de 420 000 euros hors taxes sur le marché « nettoyage » de la CCI Nord de France ;
- un gain de 33 % sur le marché des ascenseurs des services de l'État dans l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais.

Clauses environnementales

Le développement des pratiques d'achat public durable est un processus continu depuis plus de 15 ans en France, en Europe et dans le monde.

Ce développement de l'achat public durable recouvre plusieurs objectifs, notamment :

- la réduction des impacts environnementaux et sanitaires de notre mode de développement ;
- l'efficacité et la performance dans l'utilisation des ressources naturelles et de l'énergie ;
- l'incitation au développement de solutions innovantes par les acteurs économiques.

L'ambition de la France en la matière est formalisée par le **Plan national d'action pour les achats publics durables 2015-2020**, adopté en février 2015. Ce plan fixe des objectifs pour la commande publique en France à l'horizon 2020, en particulier que « *30 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition environnementale* ».

Les évolutions récentes de la réglementation des marchés publics offrent des possibilités de recours à des clauses environnementales qui se sont diversifiées et précisées. Cependant, la marge de progrès demeure importante, car selon l'Observatoire économique de la commande publique (OECF), seuls 6,9 % des marchés de 90 000 € hors taxes et plus comportaient une clause environnementale en 2013 au niveau national.

Dans la région Hauts-de-France, les derniers chiffres montrent que la proportion de contrats comportant une clause environnementale est plus élevée que la moyenne nationale (19%). Cependant, cette proportion stagne depuis 2013 et diminue même en valeur.

	Contrats	Montants hors taxes
2010	7%	6%
2011	14%	9%
2012	15%	12%
2013	19%	15%
2014	19%	12%

Sources : Insee, OECF

Pour obtenir davantage d'informations, veuillez consulter le [site de l'ORCP](#).

Innovation et commande publique

Dans le cadre de la politique publique de soutien à l'innovation, un objectif est fixé : 2 % de la commande publique de l'État, de ses opérateurs et des établissements hospitaliers, devront être consacrés aux achats innovants auprès des PME d'ici à 2020.

L'achat innovant représente un potentiel de plus de 50 millions d'euros en région Hauts-de-France, avec des enjeux stratégiques pour la région en termes de soutien à la croissance des TPE-PME innovantes, de performance de l'action publique et de maîtrise de la dépense publique.

Un constat : les acheteurs publics régionaux ne sont pas encore familiarisés avec la pratique des achats innovants. D'autant que la définition de l'innovation dans l'achat public est à préciser et qu'il n'y a pas encore de statistiques régionales précises sur ce sujet.

Le cadre juridique actuel est propice au développement de ces pratiques afin de passer d'une logique de procédure d'achat à une logique de gestion des risques et d'enjeux économiques, écologiques et budgétaires. L'achat innovant est avant tout un pari et donc un partage des risques entre l'administration et l'entreprise. Elle nécessite un questionnement sur ses pratiques, un soutien politique et hiérarchique à innover, une curiosité, une prise de recul, un engagement, un droit à l'échec et aux découvertes sur un coup de chance.

L'objectif du groupe de travail en 2017 est de construire une stratégie régionale, en déclinaison de la stratégie nationale de la Direction des achats de l'État (DAE) et de la Direction générale des entreprises (DGE) portée par ses relais locaux, à savoir la plateforme régionale des achats de l'État (PFRA) et la Direccte. Elle pourrait se décliner en quatre axes :

- sensibiliser les entreprises innovantes et les acheteurs publics ;
- rapprocher et faciliter les relations entre acheteurs publics et entreprises innovantes ;
- accompagner les acheteurs publics dans leur pratique d'achats d'innovation ;
- évaluer le déploiement des achats innovants.

Pour obtenir davantage d'informations, veuillez consulter le [site de l'ORCP](#).

Accès des TPE et PME à la commande publique

La commande publique est un enjeu important pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME). Il y a une forte demande des élus et des acheteurs publics locaux pour qu'elles accèdent plus largement aux marchés qu'ils passent car cela constitue un vecteur essentiel de soutien à l'économie locale. **Cependant, quand bien même, en 2014, elles obtenaient à l'échelon régional, près de 60 % des marchés publics en nombre de contrats conclus, cela représentait moins de 40 % de leur valeur économique.**

D'après les données régionalisées de l'Observatoire économique de la commande publique (OECB), 40% des montants des marchés sont dédiés aux micro-entreprises et aux PME dans les Hauts de France, avec une moyenne de taille de marché qui se situe à 190 000 euros et 360 000 euros respectivement en 2014.

Pour les Hauts de France, l'évolution des dernières années tend à montrer une certaine stabilité en termes de parts de marché, en revanche, le volume de marchés attribué aux PME et aux TPE a diminué.

Année	Catégorie d'entreprises	% des contrats	% des montants hors taxe
2012	Microentreprises	15%	5%
	Petites et moyennes entreprises	47%	34%
	Entreprises de taille intermédiaire	19%	21%
	Grandes entreprises	18%	40%
2013	Microentreprises	15%	5%
	Petites et moyennes entreprises	49%	36%
	Entreprises de taille intermédiaire	17%	19%
	Grandes entreprises	18%	39%
2014	Microentreprises	14%	5%
	Petites et moyennes entreprises	49%	33%
	Entreprises de taille intermédiaire	19%	24%
	Grandes entreprises	18%	37%

Répartition des contrats initiaux (hors avenants et actes spéciaux) et montants par année et catégories d'entreprises dans la région Hauts-de-France

	Montants hors taxes inférieur 25000 euros		Tous contrats initiaux (hors avenants et actes spéciaux)			
	Nombre de contrats	Montants hors taxes	Nombre de contrats	Montants hors taxes	% contrats	% montants
2010	1013	11 336 M€	5594	2 450 480 M€	18,1%	0,46%
2011	1034	10 373 M€	6727	2 858 009 M€	15,4%	0,36%
2012	678	8 327 M€	5415	3 261 778 M€	12,5%	0,26%
2013	602	7 651 M€	5482	2 605 433 M€	11,0%	0,29%
2014	525	6 094 M€	4584	2 380 066 M€	11,5%	0,26%

Sources : Insee, OECF

Pour obtenir davantage d'informations, veuillez consulter le [site de l'ORCP](#).

Clauses sociales

Le nombre de clauses sociales dans les contrats relatifs à la commande publique dans les Hauts-de-France a tendance à augmenter entre 2010 et 2014.

	Contrats	Montants HT
2010	4%	4%
2011	7%	11%
2012	8%	11%
2013	14%	17%
2014	20%	16%

Sources : Insee, OECF

Pour obtenir davantage d'informations, veuillez consulter le [site de l'ORCP](#).

Partenariats mis en place dans le cadre de l'Observatoire régional de la commande publique (ORCP)

La convention visant à favoriser l'accès à la commande publique des entreprises innovantes des Hauts-de-France

Ce partenariat entre l'État en région et l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) vise à favoriser l'accès des TPE-PME innovantes de la région Hauts-de-France à la commande publique. La convention, signée lors de l'assemblée générale de l'Observatoire régional de la commande publique (ORCP) pour une durée de trois ans, définit les grands principes et modalités de collaboration entre l'État et l'UGAP.

La convention Etat-UGAP prévoit 3 niveaux de contribution :

- les partenaires fondateurs : il s'agit de l'Etat et de l'UGAP ;
- les partenaires membres associés : ce sont les signataires complémentaires de la convention, qui souhaitent contribuer activement à la dynamique. Il peut s'agir de collectivités territoriales acheteuses de solutions innovantes (la MEL et la ville de Lille ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt) ou des structures régionales de développement économique ou de promotion de l'innovation (Euratechnologie et LilleisFrenchTech ont manifesté leur intérêt) ;
- le comité de pilotage : il s'agit de l'instance de pilotage de la convention, composée des partenaires fondateurs et des partenaires membres associés identifiés comme moteurs, associés sur la base du volontariat.

Le processus s'articule autour de 5 grandes étapes :

- la définition et la collecte des besoins en innovation des acheteurs publics régionaux (février/mars 2017) ;
- le sourcing des solutions innovantes disponibles via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) (avril 2017) ;
- le listing des solutions innovantes candidates et la sélection des solutions pertinentes et en adéquation avec les besoins de l'UGAP, de la plateforme régionale des achats de l'État (PFRA) et des membres acheteurs associés (mai/juin/juillet 2017) ;
- le recensement par la PFRA des engagements d'achats en interne et régionaux, puis par l'UGAP auprès de ses clients nationaux pour la mise en place d'une procédure d'achat adéquate (août/septembre 2017) ;
- la communication sur les résultats et le bilan du cycle (octobre 2017).

Ce processus a vocation à se reproduire de manière itérative tout au long de la vie de la convention (3 ans), dans une optique de pérennisation de la démarche sous une forme qui restera à définir.

La charte de partenariat entre l'État et Sciences Po Lille pour le développement de l'observatoire régional de la commande publique (ORCP)

Cette charte de partenariat vise à confier le développement de l'observatoire à des étudiants en confiant son secrétariat général à des étudiants en master 2 de Sciences Po Lille dans le cadre d'un stage de fin d'études rémunéré.

De plus, la préfecture de région Hauts-de-France s'engage à soutenir des étudiants de master 1 de Sciences Po Lille dans le cadre de la rédaction de rapports d'expertise, qui représente une obligation de scolarité, sur des

thématiques qui intéressent l'observatoire. Un étudiant a d'ores et déjà entamé la rédaction d'un rapport sur le thème de l'innovation et de la commande publique.

Les acteurs de l'observatoire régional de la commande publique au sein de la préfecture des Hauts-de-France se tiennent prêts à donner des conférences sur le sujet aux étudiants de Sciences Po Lille. Ce partenariat n'est qu'une première étape et a pour objectif de faire de la commande publique une thématique de recherche approfondie dans la région Hauts-de-France et de multiplier les passerelles entre enseignement supérieur et administration.

L'action LOCALIM

Produit par le Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) avec le concours de la Direction des Achats de l'État (DAE) du ministère de l'Économie et des Finances, [Localim](#) est un nouvel outil à destination des acheteurs publics de la restauration collective en gestion directe pour accompagner le développement de l'approvisionnement local et de qualité.

Acheter autrement constitue un levier pour l'approvisionnement en produits de qualité et respectueux de l'environnement. La restauration collective représente une réelle opportunité de garantir localement des débouchés et de reconquérir une part de la valeur ajoutée de ses produits.

Localim fournit aux acheteurs publics un appui méthodologique dans leurs pratiques d'achat, ainsi que des informations sur les produits, les filières, les contacts à prendre pour mieux acheter, les modalités d'achat des produits et les possibilités offertes par la réglementation pour améliorer leurs pratiques d'achat.

L'observatoire régional de la commande publique (ORCP) soutient cette action et la diffusera auprès des acheteurs publics de la région.

10 principales propositions des groupes de travail de l'Observatoire régional de la commande publique (ORCP)

Proposition 1 : **améliorer le recensement de la commande publique dans les Hauts-de-France** grâce à l'ajout de compléments à la [fiche de recensement](#) de l'Observatoire économique de la commande publique (OECF) et à leur dématérialisation qui permettront d'augmenter leur exhaustivité et la disponibilité rapide des données. Le recensement exhaustif des contrats inférieurs à 90 000 euros hors taxes devrait être systématiquement effectué.

Proposition 2 : **développer un « hub de la commande publique » dans la région** qui consisterait en un point unique dématérialisé pour la diffusion d'informations à destination des entreprises et des acheteurs concernant les marchés publics des Hauts-de-France. Cette plateforme n'aurait pas vocation à se substituer à la [trentaine de plateformes actuellement recensées](#) mais à centraliser l'ensemble des publications de marchés publics pour gagner en visibilité.

Proposition 3 : **identifier les circonstances qui perturbent la chaîne de la dépense** au détriment des fournisseurs et des responsables budgétaires.

Proposition 4 : **lancer un recensement des projets dans le domaine des travaux publics et du bâtiment sur toute la région** auprès des services de l'État, des collectivités territoriales, des opérateurs de l'État et de l'ensemble des acteurs concernés de manière à offrir de la visibilité aux entreprises du secteur actives dans la région.

Proposition 5 : **pérenniser un club des acheteurs** ayant vocation à se réunir régulièrement et diffuser des kits de bonnes pratiques issues de différentes administrations pour accompagner la professionnalisation des acheteurs.

Proposition 6 : identifier et suivre dans le temps des **critères objectifs et partagés de performance de la commande publique**.

Proposition 7 : **organiser des rencontres entre acheteurs publics et entreprises innovantes** en collaboration avec les acteurs locaux et **animer un maximum de réseaux territoriaux** sur cette thématique de la commande publique.

Proposition 8 : produire des **indicateurs de suivi de l'évolution des clauses environnementales** dans la commande publique.

Proposition 9 : **créer d'ici à un an des grands prix régionaux de la commande publique** qui seraient décernés à des ordonnateurs et à des services, dans différentes catégories, par un jury d'experts reconnus.

Proposition 10 : **créer une « Charte pour l'insertion »** qui serait un levier de développement des clauses sociales pour la commande publique régionale.